

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (n° 2271)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 49

présenté par
M. Braouezec, M. Mamère, M. Vaxès
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

ARTICLE 37 QUATER

Supprimer les alinéas 35 à 61.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement sont opposés à la création d'un « service volontaire citoyen de la police nationale ».